

AIPR

Encadrant/concepteur

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Arrêté du 18 décembre 2018 : Chantier de travaux, minimum 1 salarié de l'exécutant de travaux doit être titulaire d'une AIPR "encadrant". Projet de travaux, minimum 1 salarié du maître d'ouvrage ou organisme intervenant pour son compte, doit être titulaire d' AIPR "concepteur"

OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique
- Identifier les différents réseaux.
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant/concepteur

PROGRAMME

THEORIE

- Réglementation et normes
- Documents réglementaires
- Déclaration et procédures de projet de Travaux
- Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux,
- L'autorisation d'Interventino à Proximité des Réseaux
- Guide Technique

- Fonctionnement du Guichet Unique
- Acteurs et rôles
- Responsable de projet,
- Maître d'ouvrage,
- Maître d'œuvre

- Etude de l'organisation d'un chantier
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage

- Lecture des repérages et affleurants
- Les procédures de prévention en amont du chantier
- L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention
- Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires
- Les situations exceptionnelles
- Découverte de réseaux non identifiés
- Endommagements de réseaux,
- Travaux urgents

- La règle des 4 A
- Arrêter les engins de chantier
- Alerter les secours
- Aménager un périmètre de protection
- Accueillir les secours

PRATIQUE

- Examen AIPR

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique à partir de reportages photographiques.
 Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM
 PC/tablette/vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia sont utilisés,
 Les épreuves d'examen se déroulent sur un(e) ordinateur(tablette) connecté(e) à la plateforme QCM du MEEM via Internet.

PUBLIC CONCERNE : chef de chantier, conducteur de travaux, chef d'équipe, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, chargé d'ouvrage,

PRE-REQUIS : maîtrise lecture et compréhension de la langue française

LIEU : Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)

ACCESSIBILITE: Handicap En cas de situation de handicap, l'organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de TESTS sur tablette. • Une attestation de compétence est remise à l'issue de la formation.
 • Cette formation doit être renouvelée tous les 5 ans.

Modalités, délai :

